



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES

Accusé de réception en préfecture
041-244100806-20190313-DELIB2019-06-DE
Date de transmission : 25/03/2019
Date de réception préfecture : 25/03/2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 MARS 2019

Le 13 mars deux mille dix-neuf, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 06 mars, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Étaient présents : 19

Nombre de membres
en exercice : 26

Nombre de membres
présents : 19

VOTE : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 3

(Messieurs LAURE,
ALBERTINI et DEZELU)

Adopté à la majorité

LA FERTE IMBAULT : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAUDRE : Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Madame Emmanuelle ROEKENS, Monsieur Jean CHICAULT, Madame Françoise VANDEMAELE, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Max BURON, délégué titulaire,

SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,

THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 3

Madame Corinne PÉNICAUD-NEVANDER, pouvoir à Madame MOREAU

Monsieur Pierre MAURICE, pouvoir à Monsieur BURON

Madame Mauricette ROQUE, pouvoir à Monsieur CHOPIN

Absents sans pouvoirs : 4

Madame Marie-Laure CHOLLET

Madame Stéphanie DARDEAU

Monsieur Philippe DEBRÉ

Madame Marie-Lise CARATY

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves THÉMIOT

OBJET : -----

**2019-06 : CONVENTION DE FINANCEMENT DU 1^{ER} FORUM DES ENTREPRISES DE LA VALLÉE
DU CHER**



Monsieur le Président rappelle que le Forum des Entreprises change d'organisation en faisant alternativement, une année en Sologne et une autre en Vallée du Cher.
Le forum se tiendra donc les 4 et 5 mai prochains à Selles-sur-Cher.

La CCSR étant à l'initiative de cet évènement, au même titre que la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs et la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, une aide à la logistique et à l'organisation est effectuée.

Cette participation, prévue par convention entre chaque Communauté de Communes participante et la CCRM, la collectivité porteuse, est fixée à hauteur de 2 500 € ou d'un sponsoring équivalent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement du 1^{er} Forum des Entreprises de la Vallée du Cher, pour l'année 2019.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

P/Po Le Vice-Président,

Pierre MAURICE

